



Signalements

Chaque administré de Pins-Justaret peut, s'il le juge utile, effectuer un signalement auprès de la Mairie.

Pour cela il a plusieurs moyen de communiquer :

Se rendre à la Mairie

Téléphoner à l'accueil de la Mairie au 05 62 11 71 00

En dehors des horaires d'ouverture de la Mairie et si le signalement est urgent, téléphoner à l'élu de permanence au 06 73 86 64 53

Envoyer un courrier électronique à accueil@mairie-pinsjustaret.fr

Faire un signalement via la rubrique « participer » de l'application citoyenne City All (*vous pouvez télécharger l'application ici*)